

Maison Bioclimatique Passive

Pour le respect de l'Homme et de la Planète



Habitat sain
Basse énergie



www.maison-bioclimatique-passive.com

Formation pratique à l'étanchéité à l'air Bâtir 2050

Madame, Monsieur,

L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment est une priorité pour les années à venir. Face à cet enjeu, la filière bâtiment doit très rapidement revoir ses modes constructifs et surtout intégrer et maîtriser les techniques d'étanchéité à l'air des bâtiments.

Ce nouveau paramètre, imposé à la filière bâtiment, sera déterminant pour l'obtention d'un bon niveau de performance du bâti et de son éventuelle labellisation.

Trouvez ci-joint une proposition de réponse à cette nécessaire évolution de nos métiers.

Formation pratique à l'étanchéité à l'air



OBJECTIFS :

Comprendre et maîtriser l'étanchéité à l'air d'un bâtiment de la conception à la réalisation: structure et maçonnerie traditionnelle

Connaître dès aujourd'hui les enjeux de la perméabilité à l'air dans les constructions de demain

- Où sont les fuites ?
- Procédures pour le concepteur : « l'étanchéité au crayon »
- Établir le carnet de plan de détails
- Déterminer avec quels produits les réaliser
- Réaliser vous-même sur maquette « maison perméa » les mises en œuvre en situation chantier
- Test de perméabilité sur la « maison perméa »

PRE REQUIS :

Être un acteur professionnel de la filière bâtiment, concepteur ou réalisateur:

- concepteur, commercial ou conseiller de clientèle,
- réalisateur, responsable chantier, fabricant ossature bois, menuisier, plaquiste, applicateur d'isolant, maître d'ouvrage informé.

Complément à la « Formation pratique à la construction BBC »

Site [www. Maison Bioclimatique Passive.com](http://www.MaisonBioclimatiquePassive.com)

Maîtrise d'Oeuvre générale (M/O), Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO)
Assuré à la M.A.F. (Mutuelle des Architectes Français)

SARL BATIR 2050 : 6, Rue du Moulin de Boisseau; 53240 St Jean s/ Mayenne Tél. 06.73.01.28.01 / 09.52.16.04.38
Email contact@batir2050.com

PEDAGOGIE :

Deux journées partagées entre informations, mise en place de procédures et leurs applications pratiques en situation.

Durée : 2 jours (14 h)

Contenu 1^{ère} journée :

Tour de table, présentation

Enjeux

- Situation en France en 2010 par rapport à nos voisins, les labels Minergie, Passiv'h
- Pourquoi l'étanchéité à l'air ? Isolation, ventilation, acoustique, bâti, santé
- La réglementation à venir: RT 2012 (BBC), label Passif et Bepos

Où sont les fuites? Leurs solutions

- Où réaliser l'étanchéité à l'air ? Intérieure, extérieure ou intégrée
- Comment ? Les procédures
- Avec quels produits ? Perspiration

Exercice pour bien comprendre la physique du bâtiment (perspiration)

Exercice à partir d'un plan fourni: établir un descriptif et le carnet de plans de détails
(Rechercher les solutions pour chaque système constructif, maçonnerie ou ossature bois)

Photos et vidéos de chantier avec recherche de fuites et test à la fumée

Contenu 2^{ème} journée :

Montage maquette « maison perméa »: techniques de pose (astuces)

- réflexion pratique et échanges à chaque étape de la construction
- les liaisons: planchers, menuiseries, etc.
- les pénétrations: conduits, fluides, gaines, évacuations
- pose des membranes

Pose des bons produits, des bons accessoires aux bons endroits

Vérification de la mise en oeuvre de l'étanchéité de la « maison perméa »

Test d'étanchéité à l'air

- Préparation du test Blower-Door
- Test et visualisation du débit de fuite
- Recherche et localisation des infiltrations d'air (fumigènes, anémomètre, etc)
- Améliorations possibles
- Échanges et commentaires sur le test

Démontage, constat des bons choix de produits et de mise en oeuvre

Évaluation

Formation pratique à l'étanchéité à l'air
Bâtir 2050

Dates de formation 2012 Bâtir 2050
(Attestation de stage avec mention *reconnue Effinergie*) (Fpc.BBC)

Pour vous aider à maîtriser le BBC 3 modules complémentaires de formation proposée par
Bâtir 2050

1- Formation pratique à la construction BBC (Fpc.BBC)

[Pour en savoir plus sur cette formation cliquez ici](#)

2- Formation pratique, outils et techniques de vente pour le BBC (Fpot Vente)

[Pour en savoir plus sur cette formation cliquez ici](#)

3- Formation pratique à l'étanchéité à l'air (Fp ét. à l'air)

Semaine	Lieu	Date	Mois	Téléphone
10	Paris (Fpc.BBC)	6 et 7	mars	06.73.01.28.01
11	Le Mans	13 et 14	mars	FFB 72
12	Bordeaux (Fpc.BBC)	21 et 22	mars	06.73.01.28.01
13	Poitiers (Fpc.BBC)	28 et 29	mars	06.73.01.28.01
14	Amiens (Fpc.BBC)	4 et 5	Avril	06.73.01.28.01
16	Toulouse (Fpot Vente)	18	Avril	06.73.01.28.01
16	Toulouse (Fpc.BBC)	19 et 20	Avril	06.73.01.28.01
17	Rennes (Fpc.BBC)	25 et 26	Avril	06.73.01.28.01
21	Clermont Ferrand (Fpc.BBC)	23 et 24	Mai	06.73.01.28.01
23	Poitiers (Fp ét. à l'air)	5 et 6	Juin	06.73.01.28.01
24	Lyon (Fpc.BBC)	12 et 13	Juin	06.73.01.28.01
24	Lyon (Fpot Vente)	14	Juin	06.73.01.28.01
25	Strasbourg (Fpc.BBC)	19 et 20	Juin	06.73.01.28.01
23	Rennes (Fp ét. à l'air)	26 et 27	Juin	06.73.01.28.01

Intervention en interne ou autres dates et lieux possibles sur demande.

Dans chaque ville, les salles sont recherchées le plus proche possible des gares SNCF

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Articles L.6353-3 à 6353-7 du code du travail

À conclure avec un stagiaire entreprenant à ses frais une formation.

Entre les soussignés :

1° Organisme de formation (dénomination et adresse)

Sarl *Bâtir 2050 - 6, rue du Moulin de Boisseau- 53 240 St Jean sur Mayenne*

Enregistré sous le n° 52 53 00631 53 auprès du Préfet de Région Pays de Loire

2° Nom, prénom et adresse du co-contractant ci-après désigné le stagiaire

Est conclu un contrat de formation professionnelle, en application des articles L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à Organiser l'action de formation intitulée (précisez)

« Formation pratique à l'étanchéité à l'air ».

Article 2 : Nature et caractéristique des actions de formation

- l'action de formation entre dans la catégorie des actions prévue par l'article L.6313-1 du code du travail

- elle a pour objectif...

- Comprendre et maîtriser l'étanchéité à l'air d'un bâtiment de la conception à la réalisation: structure et maçonnerie traditionnelle

- Connaître dès aujourd'hui les enjeux de la perméabilité à l'air dans les constructions de demain

- Où sont les fuites ?
- Procédures pour le concepteur : « l'étanchéité au crayon »
- Établir le carnet de plan de détails
- Déterminer avec quels produits les réaliser
- Réaliser vous-même sur maquette « maison perméa » les mises en œuvre en situation chantier
- Test de perméabilité sur la « maison perméa »

- à l'issue de la formation, une attestation de présence sera délivrée au stagiaire

- sa durée est fixée à 2 journées de 7 h

- programme de l'action de formation :

Programme ci joint

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Etre un acteur professionnel de la filière bâtiment, mieux, avoir déjà formé une équipe complémentaire entre concepteur et réalisateur:

- concepteur, commercial ou conseiller de clientèle,

- réalisateur, responsable chantier, fabriquant ossature bois, menuisier, plaquiste, applicateur d'isolant, maître d'ouvrage informé.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- l'action de formation aura lieu du au à

- elle est organisée pour un effectif d'un maximum de 12 stagiaires, l'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler la session en cas d'inscriptions insuffisantes

- les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes

Deux journées partagées entre les choix réglementaires, leurs alternatives, leurs performances et leur bonne mise en œuvre.

Elle s'appuie sur les recherches, études, choix et retour d'expérience de constructions déjà réalisées.

Applicable du 1^{er} rendez vous chez le client jusqu'à la réception du chantier.

La formation sera assurée par : Louis Hatte, gérant de la société Bâtir 2050, consultant, Assistant à Maître d'Ouvrage, Maîtrise d'Oeuvre conception et réalisation

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de **10 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

- le prix de l'action de formation est fixé à 680 € HT

- le stagiaire s'engage à verser :

la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 150 € HT d'acompte (179,40€ TTC)

Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

Le **paiement du solde est dû soit** 560. € HT (669.76€ TTC) au début de la formation et sera encaissé à l'issue de celle-ci

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation L'acompte sera reversé.

L'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent

contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : L'acompte sera conservé

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment

reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les

prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

Eventuellement : Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal De LAVAL sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Le

Pour le stagiaire :

Pour l'organisme de formation :

(Nom, prénom et qualité du signataire)

Signature et cachet